



## Procès-verbal

Séance régulière du Conseil d'établissement des écoles du Versant-de-la-Batiscan et de la Solidarité dûment convoqué et tenu au restaurant Le Presbytère situé au 1360 rue Principale, Saint-Stanislas, ce 3 juin 2019, à dix-huit heures.

Sont présents :

### Versant-de-la-Batiscan

- Marie-Pier Couture
- Julie Marceau
- Marie-Hélène Gravel
- Sophie Guillemette
- Aurore Yerly
- Mylène Quessy
- Myriam Langlais
- Sabrina Lagrois
- France Brûlé

### De la Solidarité

- Brigitte Benoît
- Marie-Ève Caron
- Sandra Dessureault
- Marie-Pierre Trudel
- Céline Dessureault
- Nathalie Cossette
- Martine Lavergne
- Marie-Claude Montplaisir
- Stéphanie Trudel
- France Brûlé

### 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.

Mesdames France Brûlé, Sandra Dessureault et Sophie Guillemette (vice-présidente en remplacement de madame Julie Marceau) expliquent la notion de quorum et constatent que c'est correct et elles souhaitent la bienvenue aux membres du conseil.

### 2. Questions du public.

Aucune

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT que madame France Brûlé, directrice, et mesdames Sandra Dessureault et Julie Marceau, présidentes, ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 3 juin 2019;

CÉ : 2018-19/54

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement des écoles du Versant-de-la-Batiscan et de la Solidarité;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé** par madame Sabrina Lagrois (**Versant-de-la-Batiscan**) et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé** par madame Marie-Ève Caron (**de la Solidarité**) et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

#### **4. Adoption du procès-verbal du 13 mai 2019.**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai dernier, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé** par madame Marie-Hélène Gravel (**Versant-de-la-Batiscan**) d'adopter le procès-verbal du 13 mai 2019, tel quel.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé** par madame Marie-Pierre Trudel (**de la Solidarité**) d'adopter le procès-verbal du 13 mai 2019, tel quel.

- Madame Julie Marceau arrive à la rencontre, elle reprend donc son rôle de présidente.

#### **5. Suivi du dernier procès-verbal**

Photographe : réservation pour les 2 écoles avec le photographe Jérémie Perron de la compagnie « Filisofik ».

#### **6. Correspondance** (courrier adressé au C.É.)

Lettre reçue par Mme Dessureault, remise à Mme Brûlé, qui sera placée sur la table des enseignants.

## 7. Rapport de la direction

Très beaux spectacles aux deux écoles.

Pas d'entracte pour l'école de la Solidarité, ce fût très positif donc ce sera une formule à conserver.

Beaucoup d'activités à venir en juin.

C'est maintenant officiel, il y aura des récréations de 20 minutes à partir de l'an prochain.

## 8. Sujets de discussion :

### a) Projet éducatif (adoption)

Madame France Brûlé présente aux membres le projet éducatif 2018-2022 pour chacune des écoles.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 74 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert et adopte le projet éducatif de l'école;

**CONSIDÉRANT** que l'article 36 de la Loi sur l'instruction publique stipule que l'école réalise sa mission dans le cadre d'un projet éducatif;

**CONSIDÉRANT** que le projet éducatif tient compte du plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** la participation et la concertation des personnes intéressées par l'école dans l'élaboration de ce projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Marie-Pier Couture (**Versant-de-la-Batiscan**) et adopté à l'unanimité le projet éducatif 2018-2022 tel que présenté et dont une copie est versée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Marie-Claude Montplaisir (**de la Solidarité**) et adopté à l'unanimité le projet éducatif 2018-2022 tel que présenté et dont une copie est versée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

## **b) Fournitures scolaires et cahiers d'activités (adoption)**

Madame Brûlé présente aux membres les feuilles de fournitures scolaires et de cahiers d'activités 2019-2020.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 2e et 3e paragraphes de la Loi sur l'instruction publique (LIP), madame France Brûlé doit proposer à son conseil d'établissement pour adoption, les listes de fournitures scolaires et des cahiers d'activités requises par l'école;

**CONSIDÉRANT** les balises transmises par le MEES concernant les fournitures scolaires et les cahiers d'activités;

**CONSIDÉRANT** que les projets de listes de fournitures scolaires et des cahiers d'activités proposés par Madame la directrice ont été élaborés avec la participation des enseignants;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Sophie Guillemette (**Versant-de-la-Batiscan**), il est résolu à l'unanimité d'adopter les listes de fournitures scolaires et des cahiers d'activités qui seront à la charge des parents des élèves de l'école du Versant-de-la-Batiscan pour l'année scolaire 2019-2020, dont les copies sont versées en annexes au présent procès-verbal;

**DE MANDATER** Madame la directrice pour qu'elle achemine les listes appropriées aux parents des élèves.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Marie-Pierre Trudel (**de la Solidarité**), il est résolu à l'unanimité d'adopter les listes de fournitures scolaires et des cahiers d'activités qui seront à la charge des parents des élèves de l'école de la Solidarité pour l'année scolaire 2019-2020, dont les copies sont versées en annexes au présent procès-verbal;

**DE MANDATER** Madame la directrice pour qu'elle achemine les listes appropriées aux parents des élèves.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

CÉ : 2018-19/57

### **c) Fonds à destination spéciale (adoption)**

#### École de la Solidarité

**CONSIDÉRANT** les sommes amassées en conformité de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** ces sommes sollicitées et reçues par le conseil d'établissement au nom de la Commission scolaire qui proviennent de toute personne ou organisme public ou privé et servent à soutenir financièrement les activités des établissements;

**CONSIDÉRANT** les différentes résolutions adoptées au fil des années par le conseil d'établissement pour reconduire le montant amassé pour l'achat d'un mur d'escalade;

**CONSIDÉRANT** les revenus supérieurs aux dépenses, les sommes doivent être affectées à l'achat d'un mur d'escalade pour l'année scolaire 2019-2020;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction d'école;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Marie-Claude Montplaisir de procéder à la reconduction des soldes du fonds à destination spéciale existant, au montant de 3 048,04\$ déjà amassé pour l'année scolaire 2019-2020.

#### École du Versant-de-la-Batiscan

**CONSIDÉRANT** les sommes amassées en conformité de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** ces sommes sollicitées et reçues par le conseil d'établissement au nom de la Commission scolaire qui proviennent de toute personne ou organisme public ou privé et servent à soutenir financièrement les activités des établissements;

**CONSIDÉRANT** les différentes résolutions adoptées au fil des années par le conseil d'établissement pour reconduire le montant amassé pour l'achat de livres de bibliothèque;

**CONSIDÉRANT** les revenus supérieurs aux dépenses, les sommes doivent être affectées à l'achat de livres de bibliothèque pour l'année scolaire 2019-2020;

**CONSIDÉRANT** les sommes amassées en 2018-2019 par des dons et le spectacle de fin d'année, le conseil d'établissement demande à la

CÉ : 2018-19/58

Commission scolaire de placer dans un fonds à destination spéciale le montant restant dans le projet OPP-CANAR pour divers projets et activités à réaliser en 2019-2020;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction d'école;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Julie Marceau de procéder à la reconduction et au transfert des soldes en 2018-2019 vers deux fonds à destination spéciale, selon les projets prévus à l'annexe tel que versé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**d) Budget restant du C.É. (adoption)**

Madame Brûlé présente les budgets restants pour les deux écoles.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Myriam Langlais (**Versant-de-la-Batiscan**), et résolu à l'unanimité d'acheter des pichets et des collations avec les sommes restantes. De plus, madame Brûlé informe les membres qu'ils ont jusqu'à vendredi pour demander leurs frais de déplacement.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Brigitte Benoît (**de la Solidarité**), et résolu à l'unanimité, d'acheter des pichets et des collations avec les sommes restantes. De plus, madame Brûlé informe les membres qu'ils ont jusqu'à vendredi pour demander leurs frais de déplacement.

**e) Rapport annuel 2018-2019 (adoption)**

Madame Brûlé présente aux membres le rapport annuel 2018-2019.

**CONSIDÉRANT** que l'article 82 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement prépare et adopte le **rapport annuel**;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Sabrina Lagrois (**Versant-de-la-Batiscan**), d'adopter le rapport annuel de l'année scolaire 2018-2019 tel que présenté et dont une copie est versée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante avec les corrections suivantes :

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Marie-Ève Caron (**de la Solidarité**), d'adopter le rapport annuel de l'année scolaire 2018-2019 tel que présenté et dont une copie est versée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante avec les corrections suivantes :

Les présidentes vont envoyer un mot à la direction pour le « mot de la

CÉ : 2018-19/59

CÉ : 2018-19/60

présidente » du dépliant. Il y aura donc seulement cette partie à modifier.

**f) Date de l'assemblée générale 2019-2020 (adoption)**

Madame Brûlé propose des dates pour l'assemblée générale 2019-2020 pour les deux écoles.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé** par madame Marie-Hélène Gravel (**Versant-de-la-Batiscan**), et résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** que l'assemblée générale 2019-2020 pour l'école du Versant-de-la-Batiscan soit le 18 septembre 2019.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé** par madame Martine Lavergne (**de la Solidarité**) et résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** que l'assemblée générale 2019-2020 pour l'école de la Solidarité soit le 11 septembre 2019.

**g) Tableau des activités (adoption)**

Madame Brûlé présente les calendriers des sorties éducatives prévues pour l'année scolaire 2018-2019. Elle présente les ajouts et les modifications qui sont en grisés sur les tableaux.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé** par madame Sophie Guillemette (**Versant-de-la-Batiscan**), et résolu à l'unanimité;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé** par madame Brigitte Benoît (**de la Solidarité**) et résolu à l'unanimité;

**D'APPROUVER** la programmation des activités telle que déposée, dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

**D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2018-2019.

CÉ : 2018-19/61

CÉ : 2018-19/62

**h) Plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école 19-20 (adoption)**

Madame Brûlé présente le document.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Aurore Yerly (**Versant-de-la-Batiscan**), d'adopter le document du **plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école 19-20** tel que présenté dont une copie du document est versée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Nathalie Cossette (**de la Solidarité**), d'adopter le document du **plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école 19-20** tel que présenté dont une copie du document est versée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**i) Reddition de comptes du plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence 18-19 (information)**

Madame Brûlé présente le document aux membres.

**j) Retour sur la résolution du déménagement des classes de 6<sup>e</sup> année vers l'école secondaire le Tremplin (adoption)**

Les conseils d'établissement se questionnent sur le fait que les élèves de 6<sup>e</sup> année qui désirent poursuivre dans un cheminement régulier ne sont pas tous scolarisés à l'école secondaire Le Tremplin.

École de la Solidarité

**CONSIDÉRANT** le succès des inscriptions au programme d'anglais intensif offert aux élèves de 6<sup>e</sup> année du secteur des Chenaux;

**CONSIDÉRANT** l'impact que ce succès a sur le nombre d'élèves qui souhaitent demeurer au programme régulier dans leur école d'origine;

**CONSIDÉRANT** que les élèves demeurant au programme régulier souhaitent la plupart du temps consacrer davantage de temps aux matières de base du programme;



**CONSIDÉRANT** que ce déplacement important d'élèves inscrits au programme d'anglais intensif vient isoler les élèves du programme régulier;

**CONSIDÉRANT** l'importance de la proximité des amis sur la motivation et la persévérance scolaire;

**CONSIDÉRANT** la baisse de fréquentation confirmée pour le niveau régulier depuis l'implantation du programme d'anglais;

**CONSIDÉRANT** l'impact direct de cette baisse sur l'organisation scolaire de 6<sup>e</sup> année et par voie de conséquences sur les autres niveaux du primaire;

**CONSIDÉRANT** les ratios élèves-enseignant à respecter;

**CONSIDÉRANT** l'impact direct constaté sur l'organisation scolaire 2019-2020;

**CONSIDÉRANT** que l'école de la Solidarité devra compter sur des classes à niveaux multiples de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année et ce, incluant des classes intercycles;

**CONSIDÉRANT** notre volonté à envisager des alternatives aux classes multiples lorsque de telles alternatives sont envisageables;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de tous à ce que ces élèves réussissent leur parcours académique primaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Marie-Ève Caron de mettre en place rapidement une organisation scolaire où les élèves du secteur qui sont inscrits au régulier en 6<sup>e</sup> année soient regroupés à l'école secondaire Le Tremplin;

De mettre en place, dès 2019-2020, un groupe pilote de 6<sup>e</sup> année du programme régulier regroupant les élèves des écoles de la Solidarité et du Versant-de-la-Batiscan à l'école secondaire le Tremplin, permettant ainsi de regrouper les élèves de 6<sup>e</sup> année, de favoriser leur épanouissement personnel, la persévérance scolaire et d'influencer positivement leur réussite.

CÉ : 2018-19/64

### École du Versant-de-la-Batiscan

**CONSIDÉRANT** le succès des inscriptions au programme d'anglais intensif offert aux élèves de 6<sup>e</sup> année du secteur des Chenaux;

**CONSIDÉRANT** l'impact que ce succès a sur le nombre d'élèves qui souhaitent demeurer au programme régulier dans leur école d'origine;

**CONSIDÉRANT** que les élèves demeurant au programme régulier souhaitent la plupart du temps consacrer davantage de temps aux matières de base du programme;

**CONSIDÉRANT** que ce déplacement important d'élèves inscrits au programme d'anglais intensif vient isoler les élèves du programme régulier;

**CONSIDÉRANT** l'importance de la proximité des amis sur la motivation et la persévérance scolaire;

**CONSIDÉRANT** la baisse de fréquentation confirmée pour le niveau régulier depuis l'implantation du programme d'anglais;

**CONSIDÉRANT** l'impact direct de cette baisse sur l'organisation scolaire de 6<sup>e</sup> année et par voie de conséquences sur les autres niveaux du primaire;

**CONSIDÉRANT** les ratios élèves-enseignant à respecter;

**CONSIDÉRANT** notre volonté à envisager des alternatives aux classes multiples lorsque de telles alternatives sont envisageables;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de tous à ce que ces élèves réussissent leur parcours académique primaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Mylène Quessy de mettre en place rapidement une organisation scolaire où les élèves du secteur qui sont inscrits au régulier en 6<sup>e</sup> année soient regroupés à l'école secondaire Le Tremplin;

De mettre en place, dès 2019-2020, un groupe pilote de 6<sup>e</sup> année du programme régulier regroupant les élèves des écoles de la Solidarité et du Versant-de-la-Batiscan à l'école secondaire le Tremplin, permettant ainsi de regrouper les élèves de 6<sup>e</sup> année, de favoriser leur épanouissement personnel, la persévérance scolaire et d'influencer positivement leur réussite.

**k) Retour sur la demande de modification à l'ordre d'enseignement (information)**

C'est maintenant officiel, à partir de l'année scolaire 2019-2020, les élèves de l'école du Versant-de-la-Batiscan seront répartis comme suit :  
**École St-Charles** : Passe-Partout et maternelle 4-5 ans  
**École St-Gabriel** : 1<sup>ère</sup> à 6<sup>e</sup> année

**l) Horaire du préscolaire de l'école Saint-Charles (information)**

Madame Brûlé informe les membres que l'horaire de l'école St-Charles sera modifié pour convenir à l'horaire des siestes d'après-midi :

AM : 8h30 à 11h30

PM : 12h55 à 14h37

**m) Conseil d'établissement conjoint des écoles du Versant-de-la-Batiscan et de la Solidarité pour 2019-2020 (consultation)**

Commentaires positifs de la part des membres des deux C.É.

**CONSIDÉRANT** l'expérience enrichissante vécue en 2018-2019 en regroupant les réunions des conseils d'établissement des écoles de la Solidarité et du Versant-de-la-Batiscan;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Sandra Dessureault (**de la Solidarité**) de poursuivre les réunions conjointement avec le conseil d'établissement de l'école du Versant-de-la-Batiscan pour l'année scolaire 2019-2020.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Julie Marceau (**Versant-de-la-Batiscan**) de poursuivre les réunions conjointement avec le conseil d'établissement de l'école de la Solidarité pour l'année scolaire 2019-2020.

**9. Affaires diverses :**

a) Traiteur

Une demande sera faite de répartir les repas par groupe du service de garde afin de faciliter la distribution (Versant-de-la-Batiscan)

Les deux mêmes jours seront reconduits dans chaque école pour l'an prochain, soit : le mercredi et le vendredi pour l'école du Versant-de-la-Batiscan et le mardi et le jeudi pour l'école de la Solidarité.

Plusieurs commentaires positifs.

CÉ : 2018-19/65

CÉ : 2018-19/66

#### **10. Date et lieu de la prochaine séance.**

Les dates d'assemblées générales pour l'année scolaire 2019-2020 sont : 11 septembre 2019 pour l'école de la Solidarité et le 18 septembre 2019 pour l'école du Versant-de-la-Batiscan. La date de la première rencontre du conseil d'établissement 2019-2020 sera connue en début d'année.

#### **11. Clôture de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sabrina Lagrois (**Versant-de-la-Batiscan**) de clore l'assemblée à 19h10.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Stéphanie Trudel (**de la Solidarité**) de clore l'assemblée à 19h10.

### **FIN DE LA RÉUNION**

#### **12. Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents**

Aucun